Nations Unies S/PV.5715



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5715e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 11 juillet 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 11 juillet 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5715e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Annabi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

07-42198 (F) 110707 110707